

Réunion
Commission de Suivi de Site (CSS) de BASF Coatings à Breuil-le-sec
27 juin 2014

Participants

Président de séance :

Monsieur Paul COULON, sous-préfet de Clermont

Collège « administration »

Christelle DUMONT, Sous-préfecture de Clermont

Audrey DEPLANQUE, DDT Oise

Mickaël BELIART, DREAL Picardie

Antoine COPPIN, Service Départemental d'Incendie et de Secours 60

Collège "collectivités territoriales"

Denis DUPUIS, Maire de Breuil-le-Sec

Collège « riverains »

Collège « exploitant »

Séverine RAMOS, BASF Coatings

Nicolas AUNE, BASF Coatings

José BERTHU, BASF Color Solutions

Bruno DHAUSSY, Flint Group

Catherine LE CHEVANTON, Flint Group

Camille SCHMITT, IDEX Energies

Collège « salariés »

Marc DAUBENTON : Secrétaire CHSCT BASF Coatings

La réunion s'est déroulée suivant l'ordre du jour suivant :

- 1- Présentation par la société BASF Coatings de son bilan annuel
- 2- Présentation par la DREAL de l'action de l'inspection des installations classées depuis la précédente CSS
- 3- Questions diverses

I- Présentation de l'exploitant :

La présentation est jointe au présent compte-rendu.

Lors de la présentation, le SDIS intervient sur les sujets suivants :

- une précision est demandée sur l'une des pistes d'amélioration retenues à la suite des exercices d'alerte effectués (« amélioration du transfert d'information sur la mise en sécurité de certains bâtiments » - diapositive 11 de la présentation). L'exploitant convient que la formulation suivante serait plus adaptée : « amélioration du transfert d'information sur la mise en sécurité des installations à risque de certains bâtiments ».
- il est demandé que les modifications des installations de pompage de l'eau d'extinction d'incendie liées au transfert du contenu du bassin incendie vers un autre bassin pour le contrôle de son volume soient portées à la connaissance du SDIS afin que des consignes temporaires puissent être élaborées.

Par ailleurs, le maire de Breuil-le-Sec informe du projet d'installation d'une entreprise de vente de caravanes dans les bâtiments situés en limite sud du site de la société BASF Coatings. L'exploitant précise que le propriétaire du bâtiment n'a pas souhaité fournir les coordonnées des occupants du bâtiment. L'exploitant est donc dans l'impossibilité de mettre en œuvre les mesures prévues par le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) approuvé par arrêté préfectoral du 27 novembre 2013 (mise en place d'une sirène et d'une procédure d'évacuation en particulier). Il ajoute que le propriétaire du bâtiment a lui-même des obligations associées à ce PPRT (renforcement du bâtiment). Le maire de Breuil-le-Sec indique que le plan communal de sauvegarde vient d'être mis à jour. Ce document pourra être utilisé par la société BASF Coatings pour les actions qu'elle doit mettre en œuvre dans le cadre du PPRT.

II- Bilan de l'inspection des installations classées :

Un rappel des inspections menées et des actes administratifs pris depuis la précédente CSS est effectué par la DREAL.

La présentation est jointe au présent compte-rendu.

En particulier, le changement d'exploitant prévu de BASF Coatings vers BASF France est évoqué. Le projet d'arrêté préfectoral d'autorisation de changement d'exploitant sera présenté au CODERST du 3 juillet 2014.

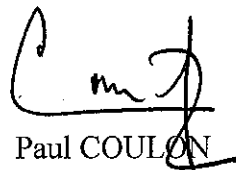
III- Questions diverses :

Le SDIS demande s'il existe sur le site de BASF Coatings des protections spécifiques pour certains fichiers informatisés. L'exploitant répond qu'il n'y a pas de sauvegarde spécifique car le travail en réseau permet une redondance systématique des informations sur des serveurs extérieurs (en Allemagne notamment).

Enfin, le maire de Breuil-le-Sec demande des informations sur le suivi de la chaufferie de la plateforme qui était exploitée par la société BASF Coatings et qui est, depuis un changement d'exploitant intervenu en 2012, exploitée par la société IDEX. Il est convenu que la société IDEX fera une présentation des mesures de sécurité de la chaufferie lors de la prochaine réunion de la CSS.

La DREAL présentera également les actions menées sur cette installation.

Le sous-préfet



Paul COULON